



## **POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

|                            |                                                        |
|----------------------------|--------------------------------------------------------|
| Date d'entrée en vigueur : | 29 mai 2025                                            |
| Date de la mise à jour :   |                                                        |
| Approuvée par :            | Conseil d'administration du Centre Culturel Desjardins |

### **MISE EN CONTEXTE**

Le Centre culturel Desjardins a commencé sa réflexion concernant son impact environnemental en 2019. Diverses actions ont été mises en place comme premier pas vers un virage écoresponsable :

- Élimination des verres en plastiques jetables au bar : remplacé par des écocup;
- Retrait des pailles et changement des bâtons à café en bois
- Changement de produits d'entretien ménager et d'hygiène pour des produits biologiques;
- Arrêt de vente de bouteilles d'eau jetables;
- Virage vers des dossiers numériques : réduction considérable de l'utilisation de papier.

Durant la pandémie de 2020, le Centre culturel Desjardins s'engageait dans un projet de rénovations majeures. À l'intérieur de ce projet, il était important pour l'organisation de faire affaire avec des entrepreneurs et des fournisseurs locaux, toujours soucieux d'être en harmonie avec son milieu.

La salle réouvre ses portes en février 2022 avec un désir de mieux se positionner dans l'écoresponsabilité. Toute l'équipe travaille fort afin d'identifier les gestes qui peuvent être mis en place. D'ailleurs, un volet du plan stratégique 2023 est axé sur le développement durable.

Un comité de développement durable se crée au sein de l'équipe. Celui-ci met en place un plan d'action écoresponsable, regroupant une série d'actions touchant l'ensemble des départements. À l'automne 2023, le Centre culturel Desjardins obtient l'accréditation bronze des scènes écoresponsables, pilotée par le CQEER.



En tant qu'organisation engagée dans le développement et le soutien de la communauté joliettaise, il allait de soi de déployer activement son engagement écoresponsable et de le mettre en valeur dans ses communications avec toutes les parties prenantes.

## CHAMPS D'APPLICATION

La politique en développement durable est applicable à l'ensemble des employés et bénévoles du Centre culturel Desjardins. Cette dernière permet de faire connaître les orientations de l'organisation aux spectateurs, locataires, fournisseurs, partenaires et subventionneurs.

## PRINCIPES DIRECTEURS

La loi sur le développement durable s'appuie sur 16 grands principes. Le Centre culturel Desjardins a ciblé cinq de ces principes pour l'élaboration de sa politique et de son plan d'action :

### 1. Santé et qualité de vie

Promouvoir des milieux de vie et de travail sains, sécuritaires et propices au bien-être des individus, tout en favorisant un équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

### 2. Équité et solidarité sociale

S'assurer que les initiatives contribuent à réduire les inégalités sociales et à renforcer la cohésion communautaire, en offrant des opportunités inclusives et accessibles pour tous.

### 3. Protection de l'environnement

Adopter des pratiques qui réduisent les impacts négatifs sur l'environnement, favorisent la biodiversité et préservent les ressources naturelles pour les générations futures.

### 4. Participation et engagement

Encourager une gouvernance inclusive qui mobilise les parties prenantes à tous les niveaux, et valorise leur contribution à la prise de décision et à la mise en œuvre des actions durables.

### 5. Efficacité économique

L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.



## OBJECTIFS

La politique de développement durable du Centre culturel Desjardins a pour objectif d'intégrer les meilleures pratiques à travers l'ensemble de nos activités.

Les engagements retenus dans le cadre de cette démarche visent plus précisément à :

- Réduire l'impact environnemental découlant de ses activités;
- Favoriser le bien-être et la mobilisation des employés et des bénévoles;
- Favoriser l'accessibilité culturelle et les liens avec la communauté;
- Participer de manière durable au développement économique local;
- Sensibiliser les parties prenantes à l'importance des actions posées afin de favoriser leur mobilisation.

## AXES D'INTERVENTION

Un plan d'actions a été mis en place, se basant sur six axes d'intervention :

- 1- Alimentation
- 2- Gestion des matières résiduelles
- 3- Énergie et ressources
- 4- Engagement social
- 5- Communications
- 6- Gouvernance

Chaque action détaillée dans le plan permette l'intégration des principes de développement durable dans l'ensemble de ses opérations et démontre notre engagement envers un ou l'autre des trois enjeux du développement durable : économique, environnemental et social.

### Enjeu économique

- Intégrer des modèles d'affaires responsables favorisant une croissance économique durable.
- Encourager l'innovation et l'utilisation efficace des ressources afin d'améliorer la productivité tout en réduisant les coûts environnementaux.
- Soutenir les initiatives locales et promouvoir des partenariats stratégiques pour une économie circulaire.



## Enjeu social

- Renforcer l'inclusion sociale et la diversité au sein de l'organisation et des communautés desservies.
- Améliorer les conditions de vie et de travail en éliminant les disparités et en prévenant les discriminations.
- Soutenir activement des initiatives communautaires qui favorisent la solidarité et la cohésion sociale.

## Enjeu environnemental

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie non renouvelable.
- Mettre en œuvre des mesures de gestion responsable des déchets et encourager le recyclage et le compostage.
- Protéger les écosystèmes locaux et promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement.

## ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE

Dans les limites de son champ d'action et de ses capacités financières, le Centre culturel Desjardins s'engage à :

- Inclure le Développement durable dans ses objectifs stratégiques et financiers
- Fixer des cibles et des indicateurs de performance en lien avec la présente politique
- Accompagner les employés et bénévoles dans la transition vers des choix écoresponsables dans leur champ de compétence, notamment par de la formation ciblée
- Assumer un leadership d'influence envers les parties prenantes du Centre culturel Desjardins.

## ACTION DÉJÀ EN PLACE DANS L'ORGANISATION

### Alimentation

- Privilégier l'alcool québécois dans l'offre du bar
- Faire don des surplus alimentaires aux membres de l'équipe et/ou à des organismes communautaires



## **Gestion des matières résiduelles**

- Accessibilité des stations de tri des déchets
- Élimination des bouteilles d'eau en plastique jetable
- Utilisation de coupons de vestiaire réutilisables
- Réduction de l'utilisation du papier à l'administration
- Contrat et devis électronique
- Privilégier la réutilisation des fournitures de bureau à l'achat
- Équipements mutualisés (Mobilier urbain)
- Point de chute pour les batteries usagées, matériel électronique afin de les disposer à l'éco-centre
- Élimination des chèques
- Archivage numérique
- Éliminer les accessoires non essentiel (paille, bâtons à cocktails)
- Utilisation de vaisselle lavable pour les traiteurs et les repas des artistes.
- Utilisation de lampe de poche rechargeables
- Utilisation de CB rechargeable
- Utilisation de chiffons lavables
- Installation de sèche-main pour éviter l'utilisation de papier à mains

## **Énergie et ressources**

- Accessibilité à des supports à vélo
- Encourager le covoiturage lors des activités organisationnelles ou de formations
- Lumière au DEL pour la majorité des éclairages (sauf quelques exceptions)
- Borne de recharge pour voiture électrique pour les artistes et les employés
- Borne de recharge pour voiture électrique pour les clients
- Mettre à disposition des pichets d'eau lors de rencontres
- Rendre accessible des verres écocup pour les clients pour les remplir à la station d'eau
- Œil magique pour réduire l'utilisation de l'eau dans les salles de bain

## **Engagement social**



## Bien-être au travail :

- Comité SST en milieu de travail actif depuis 10 ans
- Comité de qualité de vie
- Assurances collectives
- Fonds de pension
- Organisation d'activités sociales (ex : party de Noël, cabane à sucre, etc)
- Activité de reconnaissance
- Remboursement de souliers en caps d'acier
- Un garde-manger accessible

## Auprès de la communauté :

- Adhésion au programme CHUM, qui intègre des personnes en situation de handicap dans le milieu du travail
- Infrastructures facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite (portes automatique)
- Dons de billets à des organismes communautaires
- Offre de tarifs solidaires (étudiant, via le programme Accès-cible)
- Implication dans la communauté (partenariat avec des organismes pour financement)
- Offrir gratuitement l'accès au lancement de saison à la communauté

## Auprès de la communauté artistique :

- Offre de résidence 2 fois par années à des artistes de la relève et/ou de la région
- Faire une place pour les artistes de la relève et/ou locaux dans la programmation régulière

## Communications

- Affichage de notre engagement dans les loges et à l'arrière-scène
- Partage de notre engagement dans les courriels de confirmations d'achat de billet
- Informations sur notre engagement sur les écrans à disposition
- Faire la promotion du transport durable sur notre site internet
- Sondage de satisfaction une fois par année auprès de notre clientèle

## Gouvernance



- Conseil d'administration paritaire
- Comité en développement durable
- Politique des conditions de travail
- Politique de harcèlement au travail
- Convention collective pour l'équipe technique
- Section écoresponsable dans le rapport annuel
- Accréditation Scène écoresponsable

## **RESPONSABILITÉ, APPLICATION ET RÉVISION**

Le comité de direction est responsable de l'application de la présente politique. Il structure et soutient sa mise en œuvre en collaboration avec le comité en développement durable et les responsables de chaque département. Il doit s'assurer des éléments suivants :

- Une communication en continu avec les parties prenantes ;
- Une consultation périodique afin d'identifier les enjeux qui alimenteront les mesures mises en place pour assurer le respect de la politique;
- Une proposition d'action et d'outils, en collaboration avec le comité en développement durable, permettant l'application de la politique;
- Un suivi du plan d'action émis par le comité en développement durable;

Le comité en développement durable est responsable du renouvellement du plan d'action en développement durable, ainsi qu'à la révision de la politique au besoin.